







Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservau Monite belge



Dépose au Greffe du Tribunal de l'entreprise de Liège division Namur

2 7 NOV. 2018

Greffe Pour le Greffie

N° d'entreprise : 0505970113

Dénomination

(en entier): HORSE LAND

(en abrégé) :

Forme juridique: Société en Commandite Simple

Adresse complète du siège : Rue de la Bolette 1 à 5081 Saint Denis (La Bruyère)

Objet de l'acte : Transfert de parts-Démission-Nomination

L'Assemblée générale extraordinaire est ouverte ce vendredi 23 novembre à 16 h 00 au siège social de la société

Sont présents :

Monsieur HERMANN Horst, né à Saint Vith le 24/09/1960, inscrit au registre national sous le numéro 600924 247-65 et domicilié rue de la Bolette 1 à 5081 Saint Denis (La Bruyère)

Monsieur EVRARD Daniel, né à Mont sur Marchienne le 04/09/1953, inscrit au registre national sous le numéro 530904 205-75 et domicilié Boulevard Alfred de Fontaine 11 à 6000 Charleroi.

Les comparants constatent que l'AGE est valablement constituée et peut avaliser les points suivants :

- 1. L'AGE constate le transfert de 20 parts sociales, représentant 40 % du capital social de la société, de Monsieur HERMANN Horst au profit de Monsieur Daniel EVRARD.
- L'AGE acte la démission de sa fonction de gérant de Monsieur HERMANN Horst. Cette démission prend effet ce jour. L'AGE donne pleine et entière décharge à Monsieur HERMANN Horst pour sa gestion.
- 3. L'AGE acte la nomination de Monsieur EVRARD Daniel à la fonction de gérant.

 Monsieur Daniel EVRARD accepte cette fonction. Cette nomination prend effet ce jour.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, l'Assemblé Générale Extraordinaire est clôturée ce 23/11/2018 à 16h30.

HERMANN Horst

EVRARD Daniel

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

<u>Au recto</u>: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).